

## COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA QUALITÉ DE L'AIR PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2026

Procès-verbal de la Commission consultative pour la qualité de l'air de la Ville de Québec officiellement convoquée et tenue le jeudi 29 janvier 2026, de 17 h à 20 h, à la salle de réception de l'hôtel de ville de Québec située au 2, rue des Jardins.

### Commissaires présents :

- Marie-Josée Asselin, présidente de la Commission. Conseillère municipale du district de Loretteville-Les Châtelers
- Yannick Fauteux, commissaire élu. Conseiller municipal du district de Cap-Rouge–Laurentien
- Raymond Poirier, commissaire élu. Conseiller municipal du district de Limoilou
- Jacques Bouchard, commissaire élu. Conseiller municipal représentant la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- Sylvain Chouinard, commissaire citoyen. Représentant de l'Arrondissement de Charlesbourg
- Salmata Diallo, commissaire citoyenne. Représentante de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou
- Guillaume Thibodeau-Fortin, commissaire citoyen. Représentant de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- Lise Potvin, commissaire citoyenne. Représentante de l'Arrondissement Les rivières
- Lydi-Anne Vézina-Im, commissaire citoyenne. Représentante de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- Jonathan Garneau, commissaire citoyen. Représentant de l'Arrondissement de Beauport

### Membres présents de la Ville de Québec :

- Stephan Bugay, directeur général adjoint. Services de proximité
- Martin Lefebvre, directeur. Service des relations citoyennes et des communications
- Carolyne Larouche, directrice. Arrondissements de Beauport et de Charlesbourg. Prévention et qualité du milieu
- Manon Collette, directrice de projets. Service des relations citoyennes et des communications. Secrétaire de la Commission
- Mélanie Courteau, conseillère à l'information. Service des relations citoyennes et des communications
- Matthieu Alibert, directeur de division. Division de la prévention et la qualité du milieu
- Guillaume Giroud, directeur de section. Section du suivi des réseaux et des milieux de vie
- Caroline Gates, conseillère en environnement. Section du suivi des réseaux et des milieux de vie
- François Innes, conseiller en environnement. Section du suivi des réseaux et des milieux de vie

### 1. Ouverture de la séance

Madame Marie-Josée Asselin, présidente de la Commission consultative pour la qualité de l'air, souhaite la bienvenue. La séance est officiellement ouverte à 17 h 05. La présence de dix commissaires confirme le quorum. La présidente souligne le caractère particulier de la rencontre, tenue sans les partenaires de la Commission afin de permettre une discussion avec les commissaires citoyens et d'accueillir les nouveaux commissaires élus. Un tour de table est effectué pour les présentations.

### 2. Affaires courantes

#### 2.1. Adoption de l'ordre du jour du 29 janvier 2026

L'ordre du jour est déposé pour adoption. Sur proposition de monsieur Jonathan Garneau, appuyée par monsieur Sylvain Chouinard, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### 2.2. Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2025

Le procès-verbal du 25 septembre 2025 est déposé pour approbation. Sur proposition de monsieur Guillaume Thibodeau-Fortin, appuyée par monsieur Sylvain Chouinard, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### 2.3. Approbation du Bilan 2024-2025 de la Commission consultative pour la qualité de l'air

Le Bilan 2024-2025 de la Commission est déposé pour son adoption. Sur proposition de monsieur Guillaume Thibodeau-Fortin, appuyée par monsieur Sylvain Chouinard, le document est adopté à l'unanimité.

### 3. Suivis et sujets d'actualités

#### 3.1. Retour sur les présentations du 25 septembre 2025

La présidente demande s'il y a des commentaires en lien avec les présentations du 25 septembre 2025. Aucun commentaire. L'équipe de la Ville indique que deux instruments de mesure du carbone noir sont acquis et qu'un financement provincial est en voie d'être confirmé pour l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques. Les échanges portent également sur la fermeture de certaines stations du ministère et sur la réponse municipale à cette situation.

### 3.2. Avis d'interdiction temporaire d'usage des appareils à combustion solide

La présidente souligne qu'une séance d'information a été tenue avec les élus, au cours de laquelle le Dr Robert, directeur régional de santé publique, a présenté les fondements scientifiques soutenant la réglementation municipale. L'équipe municipale a également exposé les modalités d'application de la réglementation. L'épisode du 27 au 29 décembre 2025 a suscité plusieurs réactions. Un huis clos technique a aussi été tenu avec les médias. La présidente fait valoir que les préoccupations de santé publique liées au chauffage au bois dépassent le cadre municipal. Elle cite notamment :

- o Une étude publiée dans *Science Advances*, relayée par La Presse le 28 janvier 2026. Le chauffage au bois serait associé à environ 8 600 morts prématurées annuellement aux États-Unis. [Cliquer ici pour accéder à l'article de La Presse.](#)
- o Un article de France Info. Depuis le 1er janvier 2026, l'interdiction de se chauffer au bois dans une cheminée à foyer ouvert a été étendue à plus de 170 communes iséroises en France. [Cliquer ici pour accéder à l'article de France Info.](#)

Ces exemples illustrent que les enjeux de santé publique liés au chauffage au bois dépassent le contexte local. Ils s'inscrivent dans une tendance plus large, alors que plusieurs juridictions révisent leurs pratiques en la matière.

#### 3.2.1. Présentation de l'administration municipale

Monsieur François Innes fait état des analyses réalisées en 2025 et concernant le règlement sur les appareils à combustible solide. Un mandat a été confié à des experts de l'Université de Toronto pour des rapports sur plusieurs sujets, dont la performance des différents types d'appareils de chauffage au bois (rapports via ce lien : [AIR](#)). Il présente le cadre réglementaire des interdictions temporaires, fondé sur les prévisions de vents faibles et de concentrations élevées de particules fines, ainsi que sur l'utilisation d'un outil interne de suivi. Il expose la progression des interventions en trois phases : remise d'un accroche-porte et sensibilisation, avis d'infraction en cas de récidive, et possibilité de donner un constat d'infraction.

La qualité de l'air hivernale constitue un enjeu de santé publique. La combustion du bois demeure la principale source locale de pollution. L'ordonnance émise en décembre était justifiée. Les cinq stations de mesure avaient dépassé les seuils de smog. Les interdictions temporaires sont préventives et de courte durée. Monsieur Innes précise que les inspecteurs privilégient l'information et la sensibilisation. Il indique que les communications circulent sur plusieurs canaux et que le délai avant les inspections permet aux citoyens de se conformer.

#### 3.2.2. Pistes d'amélioration du Commissaire Thibodeau-Fortin

Le commissaire Guillaume Thibodeau-Fortin soutient qu'il faut améliorer et simplifier la communication entourant les interdictions temporaires. De son point de vue, l'information disponible devrait mieux refléter les critères objectifs utilisés et rendre publics les seuils déclencheurs (vents faibles, concentrations de particules et périodes d'accumulation), accompagnés de graphiques simplifiés permettant de visualiser la situation et les prévisions.

Il note que des citoyens peuvent croire que le chauffage au bois est interdit en permanence. Il juge essentiel de clarifier le caractère temporaire et scientifique de ces mesures. Sa suggestion est de publier des mises à jour fréquentes afin d'aider la population à comprendre la durée anticipée des épisodes de pollution. Des résidents peuvent croire que les épisodes de smog sont localisés, alors qu'il y a des hausses de concentrations sur l'ensemble du territoire. Il considère qu'une meilleure visualisation publique des données contribuerait à réduire la confusion.

Enfin, il souligne que les inspections se concentrent surtout dans certains secteurs et qu'une approche plus répartie sur le territoire renforcerait la perception d'équité. Il souhaite poursuivre ces discussions en sous-comité afin d'identifier des solutions favorisant la compréhension, la transparence et la collaboration avec les citoyens.

#### 3.2.3. Échange des membres au sujet de l'avis d'interdiction temporaire

Les échanges portent principalement sur la communication, l'adhésion citoyenne et la compréhension des fondements scientifiques et sanitaires de la mesure. Voici les constats et recommandations de la Commission.

- o **Accessibilité et cohérence des messages.** Les membres observent un besoin de messages plus clairs, uniformes et adaptés aux différents publics, dans un contexte où circulent des perceptions divergentes, notamment sur les réseaux sociaux.
- o **Vulgarisation scientifique et sanitaire.** La compréhension des données (graphiques, seuils, effets sur la santé) et des fondements de la mesure gagnerait à être mieux expliquée.
- o **Ciblage territorial et application.** Les critères ayant mené au secteur visé méritent d'être précisés; la progression d'application (information, enregistrement, sanction) gagnerait à être rappelée de manière cohérente.

- **Communications** : renforcer la clarté, la pédagogie et l'uniformité des messages, avec un ton bienveillant et inclusif, en particulier envers les personnes plus vulnérables.
- **Explication des fondements** : présenter simplement les bases scientifiques et sanitaires de la mesure et rendre explicites les critères techniques de ciblage (densité d'appareils, niveaux d'émissions, caractéristiques du bâti).
- **Outillage public** : diffuser des Q&R, infographies et exemples concrets; mobiliser, lorsque pertinent, des citoyens et partenaires capables de vulgariser les données et de relayer une information fiable.
- **Approche graduelle** : rappeler l'échelonnement de l'application (information → enregistrement → sanction si nécessaire), appuyé par une sensibilisation continue, afin de favoriser l'adhésion.

### 3.3. Projet Primev'Air – État d'avancement

Le commissaire Guillaume Thibodeau-Fortin fait le point sur l'avancement du [Projet Primev'Air](#), une initiative de science citoyenne développée par l'organisme [Revolv'Air](#) en collaboration avec le Conseil de quartier de l'Aéroport. Une page web a été créée pour le recrutement des participants, qui sont invités à remplir un [formulaire en ligne](#). Des démarches sont également en cours pour installer des capteurs supplémentaires. Le commissaire souligne que le projet progresse bien et informe la Commission que six installations ont déjà été réalisées dans le secteur de Vanier.

### 3.4. Comité « Axe 2 - Combustion du bois » de la Commission

Monsieur Guillaume Thibodeau-Fortin souhaite relancer les travaux du comité « Axe 2 - Combustion du bois ». Il note que des ajustements sont nécessaires à la suite du départ du commissaire Louis Martin et réitère l'importance de poursuivre la réflexion sur les bonnes pratiques en chauffage au bois. S'inspirant d'initiatives menées ailleurs, il propose d'explorer l'utilisation des bibliothèques pour le prêt de capteurs ou d'autres outils permettant aux citoyens de mieux comprendre l'humidité de leur bois et l'impact de leurs pratiques à la maison.

### 3.5. Préoccupation des citoyens des quartiers Vieux-Limoilou, Saint-Roch et Maizerets

La commissaire Salamata Diallo rapporte des échanges avec des citoyens du Mouvement pour une Ville zéro déchet et portant sur l'avenir de l'incinérateur, la réduction des déchets à la source et le suivi des polluants atmosphériques. Elle présente leurs suggestions qui visent à limiter l'incinération aux déchets ultimes, renforcer l'économie circulaire, moderniser la surveillance des rejets et améliorer l'indice de qualité de l'air.

La présidente remercie madame Diallo pour son engagement. Elle souligne que l'ambition de la Ville est de réduire au maximum les déchets destinés à l'incinération ou à l'enfouissement et rappelle l'existence du comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles, où siègent des groupes citoyens et des conseils de quartier. Madame Carolyne Larouche indique que plusieurs enjeux soulevés relèvent d'autres secteurs administratifs. Une analyse va permettre d'identifier les services concernés, tout en évitant les doublons avec le comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles. Elle s'engage à revenir vers la Commission avec une proposition de cheminement.

### 3.6. Projets de motion déplacés en 2026

Deux projets de motion 2025 sont reportés à 2026. Un formulaire sera transmis aux commissaires aux fins de leurs commentaires par projet. La secrétaire rappelle que l'adoption d'une motion requiert l'approbation de la majorité.

## 4. Discussion avec les commissaires

La discussion fait suite au sondage de satisfaction 2025. Elle vise à clarifier le rôle, la portée et le positionnement de la Commission, ainsi que le cadre d'intervention des commissaires. L'objectif est de renforcer la cohérence et la capacité d'influence de la Commission dans sa phase de déploiement. Trois mises en contexte, accompagnées de questions, sont présentées pour guider les échanges. La synthèse suivante en présente les faits saillants.

### 4.1. Mise en contexte 1

Les commissaires échangent sur le rôle de la Commission lorsqu'un projet est à un stade préliminaire, ainsi que sur les conditions entourant une intervention ou une prise de position. Nous convenons que la Commission peut poser des questions au stade préliminaire d'un projet. Voici les faits saillants de la discussion.

- **Vigie active de la Commission.** La Commission privilégie une vigie active et des interventions sous forme de questions à un stade préliminaire, sans prise de position formelle. Tant qu'un projet n'est pas officiellement déposé, elle peut aussi favoriser un travail interne d'analyse afin de constituer une banque de questions à porter publiquement au moment opportun. Des réserves sont exprimées quant à l'opportunité de se prononcer sur un projet non officialisé.

- **Interventions exploratoires.** Pour un projet à un stade préliminaire, les interventions de la Commission doivent demeurer exploratoires et faire valoir en amont des préoccupations légitimes liées à la qualité de l'air, sans constituer nécessairement une prise de position. L'intervention précoce vise des projets disposant d'un minimum d'information (« projet sérieux ») permettant de formuler des questions utiles et circonscrites.
- **Fondements scientifiques et données.** La Commission doit s'appuyer sur la science et les données disponibles. Ses avis peuvent évoluer si de nouvelles informations émergent. En l'absence d'un projet final, la Commission peut examiner les données scientifiques, des exemples comparables et anticiper des enjeux liés à la qualité de l'air. Les questions recherchées doivent s'arrimer aux compétences municipales et aux impacts locaux, afin d'éclairer les évaluations à venir.
- **Expertise scientifique et soutien à la population.** La Commission bénéficie d'une collaboration étroite avec le milieu scientifique. En formulant des questions structurantes sur un projet, elle contribue à la compréhension des citoyens. Elle peut jouer un rôle complémentaire aux autres instances, notamment lorsque des démarches ne s'appliquent pas (ex. : BAPE). Elle est un « *think tank citoyen* », capable d'élever le débat public en offrant des informations neutres, fondées et crédibles. En amont des échéances, ces analyses peuvent également outiller les citoyens et partenaires qui souhaitent contribuer aux consultations.
- **Balises et crédibilité de la Commission.** Il faut préserver la rigueur, la neutralité et la crédibilité de la Commission. Il faut également éviter les conflits d'intérêts, envisager une déclaration obligatoire d'intérêts et s'appuyer sur des balises scientifiques et des avis d'experts. La Commission est une instance consultative légitime et complémentaire au processus décisionnel de la Ville.

#### 4.2. Mise en contexte 2

Nous échangeons sur les limites de la Commission et sur la manière d'exprimer des recommandations ambitieuses sans être perçus comme un organisme de revendication. Nous convenons qu'en s'appuyant sur la science et l'expertise de la Ville, la Commission éclaire l'action locale, soutient les résolutions du conseil et, par la force du consensus, contribue à renforcer l'influence de Québec sur les politiques environnementales. Voici les faits saillants de la discussion.

- **Rôle consultatif, posture et éthique.** La Commission réaffirme son rôle consultatif et non revendicatif. L'importance du ton, du vocabulaire et d'un argumentaire rigoureux est soulignée afin que les recommandations demeurent impartiales, réalistes et applicables, et qu'elles se distinguent d'une prise de position à perception militante.
- **Ancrage scientifique et pluralité des expertises.** Les avis de la Commission doivent s'appuyer sur la science, les normes reconnues et les données (ex. : celles de l'Organisation mondiale de la santé), ainsi que sur une pluralité d'expertises (santé, environnement, biodiversité, etc.). Cet ancrage renforce sa crédibilité institutionnelle et distingue ses recommandations d'opinions individuelles.
- **Portée, écosystème et partenariat.** La Commission ne détient pas de pouvoir décisionnel en matière de qualité de l'air. Elle analyse les enjeux, formule et propose des recommandations à la Ville ou à d'autres paliers gouvernementaux. L'absence de certains acteurs est perçue comme un irritant. Les commissaires souhaitent une collaboration plus étroite avec le MELCCFP afin d'obtenir un meilleur éclairage lorsque des questions relevant de cadres réglementaires provinciaux ou fédéraux sont abordées.
- **Normes internationales et ambition.** Les normes internationales, notamment celles de l'Organisation mondiale de la santé, constituent des repères structurants pour guider les réflexions de la Commission. Même si certaines cibles paraissent ambitieuses, elles offrent une direction claire pour soutenir l'amélioration en continu de la qualité de l'air sur le territoire de Québec.
- **Actions locales et effet d'entraînement.** Les commissaires encouragent des mesures locales ambitieuses, qu'il s'agisse d'objectifs, de seuils ou d'approches graduelles. Elles permettent à la Ville d'améliorer la qualité de l'air sur son territoire. Ces initiatives peuvent inspirer d'autres municipalités et alimenter une harmonisation des pratiques à des niveaux supérieurs.
- **Expertise municipale et valeur ajoutée des partenaires.** La Commission s'appuie sur l'expertise professionnelle de la Ville et de ses partenaires. Cet arrimage facilite la compréhension des enjeux, offre un éclairage utile à plusieurs échelles, notamment aux niveaux municipal, régional et national, et renforce la qualité des recommandations des commissaires.
- **Consensus et capacité d'influence.** Dégager un avis qui reflète l'ensemble des perspectives exprimées par les commissaires est essentiel. Le consensus renforce la légitimité des recommandations de la Commission et permet de soutenir les résolutions du conseil municipal. En tant que grande ville, Québec dispose d'une capacité d'influence importante. Un avis concerté des commissaires peut contribuer à faire évoluer les politiques environnementales aux paliers provincial et national.
- **Mécanismes décisionnels et formulation.** Les commissaires soulignent l'importance d'utiliser les véhicules décisionnels appropriés. Selon le dossier, la formulation d'une motion peut relever du conseil municipal ou de l'agglomération. La Commission jouant alors un rôle de soutien par la qualité de ses analyses, de ses questions et de ses recommandations.

#### 4.3. Mise en contexte 3

Nous échangeons sur le comment de concilier les analyses d'organismes crédibles avec les préoccupations des citoyens que les commissaires portent. Leur place au sein de la Commission est aussi abordée. Nous convenons que la Commission entre dans sa phase de déploiement. En s'appuyant sur le travail de mise à niveau réalisé en 2024-2025, les commissaires confirment leur volonté de passer davantage en mode action en 2026. Voici les faits saillants de la discussion.

- **Valorisation des commissaires.** L'importance de valoriser la contribution des commissaires est soulignée. Parmi les pistes évoquées figurent l'idée d'aborder un seul sujet ou un seul partenaire à la fois afin de favoriser des échanges ciblés, ainsi que de solliciter, au besoin, des partenaires à mandat transversal.
- **Relation avec les partenaires.** Certains partenaires ont un mandat plus large justifiant une présence régulière. D'autres sont à inviter selon les enjeux abordés. L'objectif : préserver l'espace de délibération des commissaires et éviter la dilution de leurs avis.
- **Rôle, légitimité et limites du mandat.** Les commissaires réaffirment leur rôle à la fois représentatif et analytique. Ils se positionnent comme une courroie de transmission entre les préoccupations des citoyens et les données probantes. Ils rappellent également les limites du pouvoir d'action de la Commission, laquelle formule des recommandations sans pouvoir légal.
- **Représentation territoriale.** Le territoire est diversifié et la qualité de l'air ne suscite pas partout le même niveau d'intérêt ou de mobilisation. Les commissaires soulignent l'utilité d'outils communs, adaptables selon les arrondissements, et notent que l'absence de données dans certaines zones peut compliquer l'engagement citoyen et la priorisation.
- **Relation citoyenne.** Des commissaires souhaitent une proximité avec leur milieu. Ils évoquent la participation à des événements, des présences ponctuelles aux conseils de quartier, des rencontres d'information adaptées aux contextes locaux et au besoin, des séances publiques dans divers arrondissements afin d'expliquer le rôle de la Commission et mieux saisir les préoccupations.
- **Conciliation, science et voix citoyenne.** La démarche privilégiée consiste à s'appuyer sur les données et les avis d'experts afin d'éclairer les préoccupations citoyennes et structurer l'analyse, tout en restant attentif aux enjeux soulevés localement.
- **Communication à la population et pédagogie.** Les commissaires insistent sur l'importance de formats conviviaux, de synthèses claires et de documentation pratique. La transmission de l'information doit éviter les exposés magistraux. Parmi les pistes évoquées figure la publication de questions-réponses sur le site de la Commission et une présence accrue sur le terrain.
- **Rétroaction et modes de travail.** Des séances de rétroaction entre commissaires, tenues à l'occasion, contribueraient à mieux aligner les travaux et à clarifier les messages avant d'interpeller les partenaires. Les échanges mentionnent également la possibilité de tenir ces rencontres après une séance, afin de faire le point collectivement et de recentrer l'information.

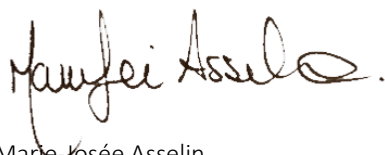
#### 5. Prochaines étapes et mot de la fin

##### 5.1. Prochaines étapes

Madame Manon Collette présente les prochaines étapes dont l'allocution de la présidente lors de la Conférence santé et qualité de l'air du 18 février et la confirmation des prochaines séances de la Commission (23 avril, 17 septembre et 12 novembre). Des présentations spéciales par Teams peuvent également être tenues au besoin durant l'année.

##### 5.2. Clôture de la séance

La présidence remercie les commissaires et l'équipe de la Ville pour leur engagement et leur disponibilité. L'ordre du jour étant épuisé, madame Marie-Josée Asselin déclare la levée de la séance de la Commission consultative à 20 h 35.



Marie-Josée Asselin  
Présidente de la Commission consultative



Manon Collette  
Secrétaire de la Commission consultative

APPROUVÉ : À la séance du 23 avril 2026 de la Commission consultative pour la qualité de l'air